

## Un contentieux à enjeu pour la ville

Lors du conseil municipal qui a eu lieu jeudi 22 avril, un second point à l'ordre du jour a nécessité une mise au point par le maire, Laurent Jaoul. Ce point touche directement à l'intégrité de la collectivité et continue de susciter des interrogations.

« Il s'agit d'une décision de justice, qui revêt non seulement une dimension juridique, mais aussi une portée politique à quelques mois des échéances électorales. » Conformément au Code général des collectivités territoriales, il revient au conseil municipal de délibérer sur les actions en justice à engager au nom de la commune, précise l'édile. Cette responsabilité peut être déléguée au maire, qui a mandaté Maître Mathieu Stoclet, avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, pour défendre les intérêts de la commune devant la plus haute juridiction du pays.

### Une crise politique en toile de fond

« Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un contentieux qui dure depuis six ans. Il a connu plusieurs étapes judiciaires : une première décision favorable à la



Le portail de l'ancien centre aéré.

commune rendue par le tribunal administratif de Montpellier en avril 2022, après une attaque intentée par l'ancienne directrice du centre de loisirs, Mélanie Berthe, puis une décision défavorable de la cour administrative d'appel de Toulouse en octobre 2024. Une décision que nous avons contestée, d'autant plus que les conclusions du rapporteur public étaient favorables à la commune. »

L'avocat plaide ce jour devant la 3<sup>e</sup> chambre du Conseil d'État pour l'admission du pourvoi en cassation. La décision de justice sera connue dans trois semaines. « Ce n'est pas simplement une

affaire juridique, c'est l'honneur de notre équipe municipale qui est en jeu », précise le maire.

Le maire est également revenu sur les origines de l'affaire. En novembre 2019, une procédure disciplinaire a été engagée contre la directrice du centre de loisirs. « Cette décision a été prise à l'unanimité des élus du conseil municipal, y compris par mon premier adjoint de l'époque, Olivier Giraudeau, alors délégué au personnel communal. Nous étions tous d'accord pour dire que la situation justifiait une sanction. »

Laurent Jaoul explique ensuite avoir découvert que son premier adjoint avait transmis des informations confidentielles à la directrice pour préparer sa défense, ainsi que d'autres faits préoccupants.

« Face à son refus de démissionner, j'ai dû saisir le préfet afin d'organiser un conseil municipal extraordinaire, le 14 avril 2020. Ce jour-là, à l'unanimité et à main levée, le conseil a décidé de mettre fin à ses fonctions. Tels sont les faits, telle est la vérité, irréfutable et incontestable. »

► Correspondant Midi Libre : 06 01 46 10 84